

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05248

Numéro SIREN : 833 785 793

Nom ou dénomination : 13 EME ART MUSIC

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 26266

13^{ème} ART MUSIC
Société par actions simplifiée
Au capital 1 000 euros
Siège social : 17 Avenue André Roussin
13016 Marseille

RCS MARSEILLE 833 785 793

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2022**

Les associés de la société 13^{ème} ART MUSIC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur TACHOUGAFT Mohamed** propriétaire de 20 actions
- **Monsieur ELAROUTI Fabien** propriétaire de 20 actions
- **Madame TACHOUGAFT Saïda** propriétaire de 60 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame TACHOUGAFT Saïda**, Présidente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

T.9 T-S P8

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer **Monsieur Fabien ELAROUTI**, né le 20 mars 1979 à Marseille, de nationalité Française, demeurant à Résidence La Renardière, Chemin de La Pourranque, 13170 Les Pennes-Mirabeau, en qualité de Directeur Général à compter de ce jour, pour une durée non limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

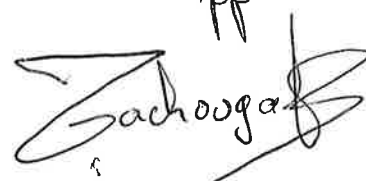

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

<p>Monsieur TACHOUGAFT Mohamed</p> <p><i>Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>	<p>Lu et approuvé</p> 
<p>Monsieur ELAROUTI Fabien</p> <p><i>Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>	<p>« Lu et approuvé »</p> 
<p>Madame TACHOUGAFT Saïda</p> <p><i>Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</i></p>	<p>Lu et approuvé</p> 